Rapport annuel 2016-2017

FÉDÉRATION DE CROSSE DU QUÉBEC INC.

Document déposé lors de l'assemblée générale annuelle
du mercredi 26 avril 2017
crosse@crosse.qc.ca

INTRODUCTION

Après une consultation auprès de ses membres la Fédération a élaboré son Plan d'Action pour les années 2014-18

Le Plan d'Action était fondé sur la mission de la Fédération qui est... « avec nos membres et partenaires, régir et développer le sport de la crosse au Québec afin d'offrir à tous les participants des expériences éducatives et sportives de qualité. »

La Fédération a inscrit trois objectifs à son Plan d'Action :

1. Augmenter le nombre de membres et de pratiquants ; objectif de 4000 pratiquants
2. Améliorer la qualité de la pratique du sport de la crosse ;
   objectif : intégrer tous les intervenants dans les programmes de certification PNCE et PNCO
3. Assurer le développement corporatif de la Fédération ;
   objectifs : avoir un chiffre d'affaire de 300,000$ et un avoir net de 100,000$.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

TABLE DES MATIÈRES 2

ADMINISTRATION 4

- Le soutien gouvernemental 4
- Un nouveau programme… 6
- Placements Sports 6
- La situation financière de la fédération 8
- Les enjeux de la fédération 8
- Mouvements au CA et les comités de la fédération 9
- Transition en douceur à la permanence 12
- Les relations avec la CLA 13

PROMOTION 14

- Le dossier crosse hockey 14
- Les jeux mondiaux des policiers et pompiers 15
- Les 150 ans de la crosse moderne 15
- Le projet PR1MO 16
- Portes ouvertes et prêts de bâtons de crosse 17

FORMATION 18

- Le PNCE 18
- Le PNCO 18
- La sécurité des membres 19

COMPÉTITION 20
Les championnats provinciaux 2016 20
Les réseaux de compétition et les tournois 20
La régie et la gouvernance 21
DÉVELOPPEMENT 24
Les relations avec le RSEQ 24
EXCELLENCE 24
Le PSDE et la poursuite de l'excellence à la crosse 25
CONCLUSION 25
RAPPORT FINANCIER 28
Évolution des revenus et dépenses 28
États financiers 29
Notes explicatives aux états financiers 30
Revenus *30*
Dépenses *33*
Bénéfice d'exploitation *36*

ADMINISTRATION

Le soutien gouvernemental

« Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) reconnait que par leur nature même les fédérations sportives jouent un rôle de premier plan en matière d'accessibilité, de qualité et de promotion de la pratique libre ou organisée d'activités sportives. Leur mission, leur vie associative, le caractère préventif de leurs activités, la concertation et leurs activités collectives contribuent à donner à toute la population un cadre de pratique sain et sécuritaire. »

Cette déclaration du MÉES est le fondement des Programmes de Reconnaissance et de Financement du MÉES (PRFSQ et PSFSQ).

Ces deux programmes articulent les responsabilités des fédérations sportives et le mode de financement utilisé pour répartir les fonds publics qui sont versés aux fédérations sportives. Ils précisent également les conditions d'admissibilité aux programmes de financement du MÉES.

Depuis 1988, à partir sensiblement de la même enveloppe financière non indexée au coût de la vie (4,3M $), le MÉES assiste financièrement les fédérations en fonction de leur volume d'activités ; le soutien financier est donc proportionnel à ce volume.

En 1975, la subvention à la Fédération de crosse était de 52 000 $; en 2016-17, elle était de 46 348 $. Si les subventions avaient été indexées au coût de la vie, la Fédération aurait dû recevoir 217 814 $ en 2016-17. Ce n'est pas tout à fait le cas.

En 2016, à la demande du Conseil du Trésor, le MÉES a procédé à une révision du PSFSQ (Programme de Soutien aux Fédérations Sportives Québécoises) et a interpelé les fédérations. La Fédération de crosse a produit un mémoire (il est sur le site de la

Fédération) qui a permis certaines modifications au « nouveau PSFSQ », mais qui n'a pas modifié le concept de base de l'évaluation : le volume d'activités.

Depuis le 10 février 2017, le soutien de l'État est maintenant connu pour le cycle 2016-2019 ; pour la Fédération de crosse, les chiffres sont les suivants :

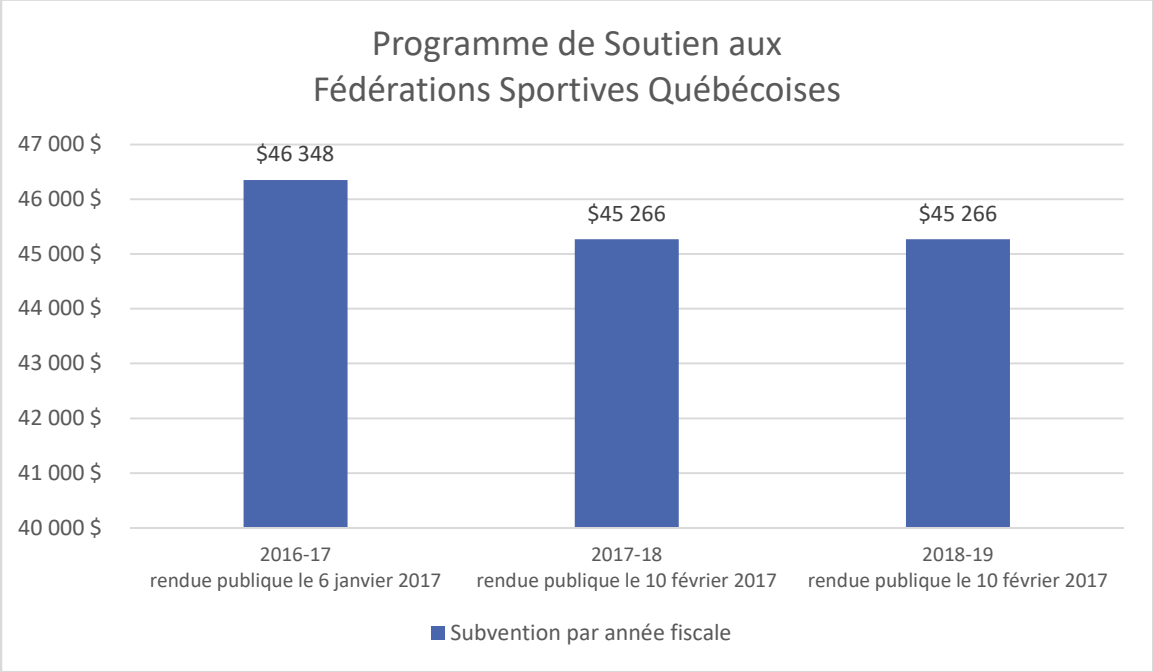

2016-17 : 46 348 $ (cette information a été rendue publique le 6 janvier 2017)

2017-18 : 45 266 $ (cette information a été rendue publique le 10 février 2017)

2018-19 : 45 266 $ (cette information a été rendue publique le 10 février 2017)

Le premier versement d'argent lié à la subvention au PSFSQ en 2016-17 a été reçu le 10 mars 2017 ; ce qui veut dire que la Fédération a dû fonctionner pendant 92 % de l'année sans aucune subvention du gouvernement du Québec qui la considère pourtant comme un « acteur de premier plan » et surtout comme un partenaire…

Les diminutions successives des fonds liés au soutien de l'État, l'absence récurrente d'indexation des subventions, le mode de mesure fondé sur le volume d'activités et le calcul du volume par voie de courbe linéaire pénalisent la Fédération de crosse de façon très significative et très importante. Les administrateurs de la Fédération héritent alors de responsabilités qui sont pourtant celles que l'État endosse dans la reconnaissance des fédérations et à qui il confie un « rôle de premier plan » sans pour autant leur donner

les moyens de les réaliser ou de les assumer de façon réaliste. En termes clairs, la Fédération a dû financer elle-même, à même ses réserves entre le 1er avril 2016 et le 10 mars 2017, tous les mandats que le gouvernement du Québec lui a donnés.

Le rapport annuel de l'an dernier, 2015-16, utilisait les mots « perte énorme », « écart immense », « situation aliénante » et « situation impossible » pour décrire la gestion du PSFSQ par le MÉES ; cette année, les administrateurs gardent le silence, car ils sont sans mots.

Un nouveau programme ; de la paperasse pour les voraces…

En février 2017, le MÉES a fait connaitre l'existence d'un nouveau programme, le Programme de Reconnaissance des Fédérations Sportives Québécoises (PRFSQ).

Ce programme vise à ''reconnaitre'' l'existence des fédérations sportives responsables et à identifier celles qui seront admissibles aux programmes de soutien financier du MÉES. Une sorte de contrôle d'identité préalable.

Un questionnaire long et pénible est présenté aux fédérations (qui existent toutes depuis environ 45 ans); il est impératif d'y répondre pour maintenir l'accès aux subventions et aux programmes et services qui y sont attachés.

Placements Sports

Le Programme Placements Sports, en existence depuis avril 2012, est venu tenter d'atténuer le retrait évident de l'État dans le PSFSQ. Le Programme permettait aux Fédérations de solliciter et collecter des dons légitimes et de les voir appariés en fonction de leur chiffre d'affaires.

Depuis 2011-12, la Fédération s'est activée afin de profiter de ce Programme et les administrateurs, après avoir vu le MÉES régler ses soldes d'appariement et rencontrer ses engagements et ses responsabilités, ont capitalisé sur leurs efforts des cinq premières années d'investissements et de travail.

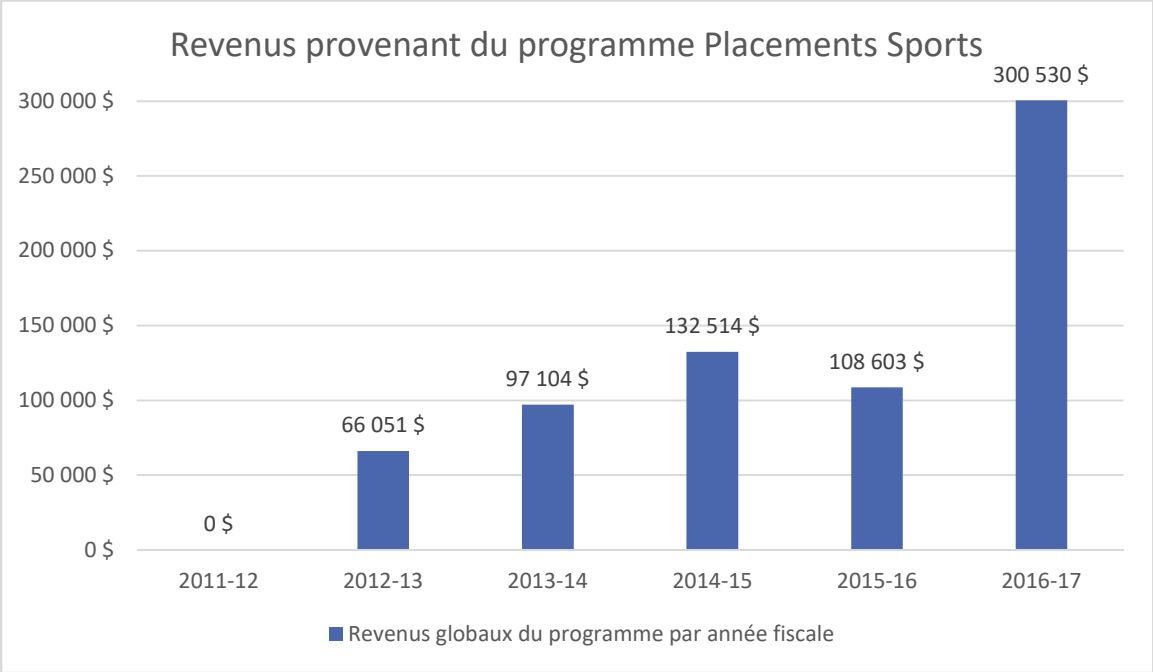

En 2016-17, c'est la somme de 300 530,49 $ qui apparait aux revenus de la Fédération à ce programme de collecte de dons. Il s'agit d'un succès majeur. Énorme !

Par contre, le MÉES et son fiduciaire, Sports Québec, ont annoncé le 13 juin 2016, que le plafond d'appariement acceptable baissait tout à coup de 150 000 $ à 42 000 $ pour l'année fiscale en cours (2016-17). Cette décision politique, rétroactive, inacceptable, imprévue et unilatérale, a forcé les administrateurs de la Fédération à se positionner face à leurs occasions d'affaires réelles et a mené à une réorientation des dons vers la prochaine année fiscale (2017-18).

Mais, en coup de théâtre politique et contre toute attente, le ministre du MÉES a annoncé le 20 mars (11 jours avant la fin de l'année fiscale) une injection de 1 M $ dans le Programme Placements Sports pour l'année 2016-17. Les administrateurs ont dû, de façon responsable, composer avec la promesse nouvelle de liquidités imprévues, et se sont adaptés à la situation.

Finalement, les administrateurs se félicitent d'avoir placé la somme de 47 690,34$ auprès de la Fondation du Grand Montréal pour assurer la pérennité de la Fédération et faciliter le travail des futurs administrateurs de la Corporation. Cette somme a été versée à la Fondation à partir des dons collectés et en fonction du protocole qui lie la Fédération à Sports Québec dans le cadre du programme Placements Sports.

La situation financière de la fédération

En fin d'année fiscale 2016-17, la situation financière de la Fédération est encore fragile et précaire. Les administrateurs sont conscients des choix effectués par le MÉES en faveur des sports olympiques et ont réussi à sauvegarder la subvention de base (PSFSQ) pour les années 2016-17, 2017-18 et 2018-19. Ils ont réorienté les activités de collecte de dons afin de préserver les relations d'affaires avec les donateurs et ont préparé un budget pour 2017-18 qui permettra de sauver les acquis et de gérer l'avenir à court terme. Mais rien n'est facile avec un gouvernement qui a clairement ciblé les sports olympiques comme sa principale priorité et qui, année après année, rend le travail des fédérations de sports non olympiques de plus en plus difficile. Il est maintenant quinze fois plus difficile pour un sport non olympique d'avoir accès au financement gouvernemental que pour un sport olympique.

Rien n'est facile non plus avec un gouvernement qui annonce ses programmes (et les règles qui les sous-tendent) à la dernière minute et qui prend quatre ans pour faire connaitre sa Politique du Sport… La Politique du Sport, résultat des consultations de 2012, a été dévoilée le 3 avril 2017…

La Fédération devra mieux performer au PSFSQ, assurer la pérennité du programme de dons (Placements Sports) et s'y activer de façon importante ; elle devra, avec les membres, regarder tout le dossier des cotisations et de la commercialisation des services afin d'accroitre les revenus d'opération.

À la fin d'une année qui apportera des changements importants, les administrateurs se félicitent de la performance financière de 2016-17 et peuvent léguer un héritage intéressant aux nouveaux administrateurs.

Les enjeux de la fédération

Les administrateurs, au fil des ans, en sont arrivés à circonscrire les enjeux liés à l'avenir de la Fédération autour de quatre thèmes principaux. Ils ont validé leurs impressions auprès des membres et les enjeux ont été classés par ordre d'importance à la suite d'un questionnaire auprès des membres :

Certes, une fédération doit tenir en compte ces quatre enjeux, mais ce qui incombe au conseil d'administration c'est de classer les enjeux en fonction des intentions des membres, des ressources disponibles et des avenirs à façonner. En des périodes de restrictions budgétaires et en tenant compte des normes et des programmes financiers du gouvernement, les options doivent être bien analysées ; les choix doivent être réalistes et judicieux. Et les programmes qui les supportent doivent être, eux aussi, précis et ouverts à l'évaluation.

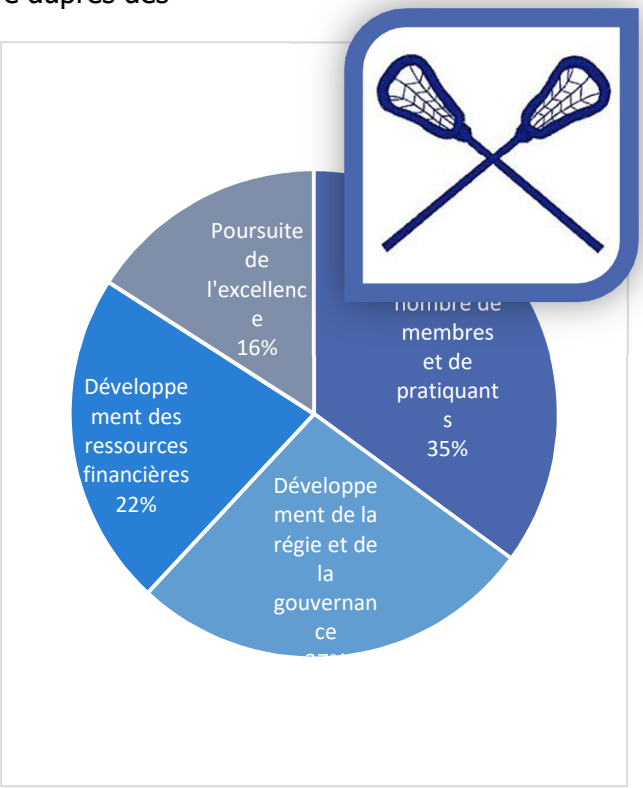

Mouvements au conseil d'administration et les comités de la fédération

L'année fiscale 2016-17 a été fertile en changements importants au conseil d'administration.

Le décès du président Guy Blondeau, le 25 juillet 2016, a signifié une vacance immédiate et imprévue à la présidence ; le vice-président Claude Henri Léveillé a accepté d'assumer le leadership à la présidence et a invité Robert Daoust à revenir au conseil afin de pourvoir le poste vacant.

Par la suite, la démission de Vincent Hill Larocque a permis l'arrivée de Denis Leroux et celle de Martin Routhier a pavé la voie à la présence de Ghislain Roy. La composition du conseil d'administration est maintenant la suivante :

Poste	Nom	Fin de mandat
Président	Claude-Henri Léveillé	Avril 2018
Vice-président	Robert Daoust	Avril 2018

Directeur	Denis Leroux	Avril 2018
Directeur	Ghislain Roy	Avril 2018
Vice-président	René Lafontaine	Avril 2017
Directeur	Donald Bouthillier	Avril 2017
Directeur	Yvan Déry	Avril 2017

En 2016-17, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises et a encadré le travail des comités suivants :

- Comité de révision de la règlementation en crosse mineure (René Lafontaine)

- Comité de révision du guide de sanctions en crosse mineure (Mike McMillan, Eric Hoziel, Stéphane Brière, Robert Daoust, Terry Miller, Martin Pellerin, Christian Lamothe)

- Comité de révision des procédures d'enregistrement des membres (René Lafontaine, Aurélie Burelle)

- Comité de gestion des dossiers d'assurance (Steve Lacoste, Serge Roy, Guy Blondeau, Donald Bouthillier, Pierre Filion)

- Comité de suivi des réunions du Conseil d'administration (Guy Blondeau, Claude Henri Léveillé, Pierre Filion)

- Comités du suivi du Rapport Gosselin/ communautés numériques (Benoit Boucher); /interventions politiques : Eric Hoziel

- Comité de sollicitation et de gestion des dons Placements Sports (Guy Blondeau, Pierre Filion, Marc Charbonneau)

- Comité de révision du PSFSQ (Guy Blondeau, Pierre Filion)

- Comité RSEQ/FCQ sur le sport de la crosse dans le réseau étudiant (Gustave Roel, Pierre Filion, Robert Daoust, Francis Cloutier, Serge Lafleur, Émile St-Onge)

- Comité des transferts interprovinciaux (Dane Hansen, Jane Clapham, René Lafontaine)

- Comité de défense de West Island Lacrosse Association vs Dylan Leclair et Cornwall Minor Lacrosse Association (Chris Ebsworth, Pierre Filion)

- Comité DPS/FCQ sur les commotions cérébrales (Michel Fafard, Brian Péloquin, Denis Leroux, Donald Bouthillier, Pierre Filion)

- Comité PRIMO sur les saines habitudes de vie (Carine Thibault, Louis Bergeron, Alexandre Lacombe Lavigne, Robert Daoust, Benoit Boucher, Éric Beaulieu)

- Comité Canada/Québec sur le 150e anniversaire de la crosse moderne (Jim Calder, Jim Burke, Louis Delisle, Pierre Filion, Robert Daoust, Kanatakhatsus Meunier, Daniel Ferland)

- Comité d'étude des dossiers de candidatures pour le poste de directeur (Claude Henri Léveillé, Robert Daoust, René Lafontaine/ Yves Laliberté)

- Comité de sélection du nouveau directeur : Claude Henri Léveillé, Robert Daoust, René Lafontaine, Yvan Déry, Donald Bouthillier, Denis Leroux.

Transition en douceur à la permanence

Le départ à la retraite du Directeur Technique, après 43 années de service auprès de la Fédération, a nécessité des processus de gestion qui avaient pour objectif de faciliter la transition et la sélection du nouveau directeur.

L'avis de départ ayant été donné le 6 septembre 2016 et prenant effet le 28 avril 2017 les administrateurs ont eu le temps requis pour gérer le dossier de la transition correctement.

En octobre un document « Pour la suite des choses » a été produit afin de définir et diffuser les responsabilités du directeur technique, les rôles et mandats de la Fédération, l'identification des partenaires d'affaires, les programmes en cours et les enjeux du sport de la crosse. Ce document a été remis aux membres du CA et, en mars 2017, au candidat retenu pour le poste de directeur technique de la Fédération.

En novembre, un questionnaire a été présenté aux membres afin de connaitre leurs priorités en ce qui avait trait aux enjeux de la Fédération et du sport et quant au profil du nouveau directeur. L'analyse en détail des réponses et des tendances a été fournie aux membres du conseil d'administration afin de les aider dans la préparation du prochain Plan d'Action et dans le processus de sélection du nouveau directeur. Les documents d'analyse ont été placés sur le site de la Fédération et un profil du candidat recherché a été établi.

En janvier, un appel de candidatures a été envoyé dans le réseau de la Fédération de crosse et de Sports Québec (autres fédérations et associations, universités et municipalités et URLS), dans le réseau du Conseil Québécois du Loisir (fédérations provinciales et associations locales) et dans le réseau de l'Association canadienne de crosse; un comité d'étude des dossiers a été formé; 15 dossiers de candidature ont été reçus entre le 16 janvier et le 17 février; trois dossiers ont été reçus après la date limite; cinq candidats ont été retenus pour des entrevues de sélection; un s'est désisté.

Le 21 mars, 4 candidats ont été rencontrés en entrevue, sous la supervision d'un observateur neutre et extérieur à la Fédération, et le nouveau directeur a été sélectionné le 27 mars par le conseil d'administration. Il s'agit de Damien Roy qui dirigera les opérations de la Fédération et qui mènera l'organisme vers les réussites dont notre sport a besoin.

Dans ce dossier le conseil d'administration a agi en fonction de ses mandats et de ses responsabilités, a protégé la confidentialité des renseignements personnels et a respecté les exigences du poste telles que mentionnées.

Les relations avec la CLA

Les relations entre la Fédération et l'Association canadienne de crosse (CLA) sont fonctionnelles.

La CLA a rencontré les demandes de la Fédération en matière de langue de travail ; et de service et offre maintenant ses services dans les deux langues. Ce dossier a fait l'objet de nombreuses récriminations depuis 1973 et est maintenant réglé. Deux des quatre employés de la CLA sont francophones.

La Fédération participe activement aux assemblées annuelle (politique) et semi-annuelle (technique) et comprend bien les rapports de pouvoirs qui se vivent à l'Association canadienne. L'ensemble des pouvoirs et des décisions est concentré en deux (et parfois trois) provinces et les autres associations provinciales sont clairement marginalisées. Des documents illustrant ces situations d'iniquité ont été produits et diffusés, mais trouvent peu d'écho.

Dans sa relation avec la CLA la Fédération a toujours maintenu les positions traditionnelles du Québec qui consistent à déclarer que lors de la création d'organismes nationaux (le pays ou une fédération sportive) les provinces fondatrices s'étaient entendues pour créer un « domaine de gouvernance » et non pas un niveau de gouvernement.

Il n'y avait pas, dans l'esprit des fondateurs, ni volonté ni décision de se constituer soi-même en « gouvernement junior » et de créer un « gouvernement sénior ». Il y avait, bien au contraire, une volonté de créer un gouvernement qui aurait comme champ de juridiction et de compétence les domaines que les provinces ne pouvaient pas gérer séparément.

Au fil des années et avec une capacité de payer étonnante, le gouvernement central s'est progressivement défini comme un « niveau » de gouvernement et, de façon surprenante, les provinces ont emboité le pas et cédé à la tentation de se définir comme des « gouvernements juniors ». En crosse et en politique. Cet élément de la relation avec la CLA pose problème. La position traditionnelle du Québec dans ce débat est sans écho.

PROMOTION

Le dossier crosse hockey

À la suite des recommandations du rapport Gosselin, les administrateurs ont mis en place une communauté numérique afin de faire le pont entre les associations de crosse et les joueurs de hockey mineur. Cette communauté a été instaurée et mise en place; les médias sociaux suivants ont été ciblés : Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, Snapchat ainsi qu'un blogue dédié sur la plateforme Medium.

L'objectif visé est le recrutement de plus de membres pour les associations de crosse. Un gestionnaire de communauté assure la discussion entre les abonnés et la Fédération ; il s'assure également de faire le pont entre les associations de hockey mineur et celles de la crosse pour envisager des partenariats stratégiques.

Le contenu des médias sociaux est géré à partir d'un calendrier de publications établi en partenariat avec le conseil d'administration. Le principe stratégique est de proposer la crosse comme complément pour les joueurs de hockey, de fournir de l'information sur les activités de la Fédération de crosse et de ses associations ainsi que de promouvoir la crosse en général.

Les publications sont des mélanges de traduction et d'adaptation de contenus déjà disponibles sur les plateformes publiques et de création de contenus exclusifs produits par les acteurs clés et les experts de notre réseau.

Les jeux mondiaux des policiers et pompiers

Le sport de la crosse avait été inscrit au calendrier des compétitions de l'édition 2017 des Jeux mondiaux des policiers et pompiers.

La Fédération était partenaire du comité organisateur et attendait une vingtaine d'équipes de policiers et pompiers à cet événement international majeur prévu pour juillet 2017. L'événement était inscrit au Plan d'Action 14-18 de la Fédération et la Fédération avait joué son rôle d'organisme de régie pour l'événement.

En réaction aux pressions des travailleurs syndiqués de Montréal, la ville de Montréal a décidé d'annuler l'événement.

Le Comité organisateur a été forcé de se saborder ; la Fédération de crosse a perdu une belle occasion de visibilité. Tout le monde a été perdant.

Les 150 ans de la crosse moderne

La Fondation de l'Association canadienne de crosse (CLF) est l'organisme responsable des Fêtes du 150e anniversaire de la crosse au Canada. L'Organisme a décidé de centraliser toutes les festivités à Montréal pour y célébrer en grand.

La Fédération s'est engagée dans un partenariat avec la CLF, la CLA, l'Université McGill et les Mohawks de Kahnawake afin d'organiser les festivités de promouvoir le sport de la crosse.

La fin de semaine du 16-17-18 juin 2017 a été identifié comme la période désignée ; Montréal et les environs ont été choisis comme lieux de fête.

Toute une panoplie d'événements (culturels, académiques, sociaux, sportifs et démonstratifs) est organisée afin d'attirer l'attention sur notre sport, le faire connaitre et en promouvoir l'histoire, le présent et l'avenir.

- Match de crosse chorégraphié à l'Université McGill

- Match de la LCSQ; à Kahnawake
- Match du CQCS;
- Match de la LCJQ;
- Challenge des Patriotes; tournoi de crosse mineure à Longueuil
- Matches de crosse au champ : Toronto Lacrosse Club vs Équipe de crosse de Montréal : à Montréal et à Valleyfield
- Match de crosse au champ: Étoiles RSEQ vs U19 Ontario;
- Championnat scolaire provincial invitation RSEQ:
- Matches de crosse au champ : Terrebonne vs U15 Ontario; à Terrebonne
- Inter crosse
- Crosse féminine
- Conférences académiques sur le sport de la crosse; Université McGill
- Réception privée au MAAA
- Expositions sur l'art et la crosse : Musée McCord
- Expositions du Temple de la Renommée de la crosse

Le projet PR1MO

Depuis deux ans, le RSEQ a inscrit le sport de la crosse (intercrosse) dans le cadre du Projet PRIMO qui fait la promotion des saines habitudes de vie dans les écoles primaires du réseau scolaire québécois.

Le sport de la crosse est ainsi associé aux saines habitudes de vie et présenté par un partenaire important de la Fédération, le RSEQ.

Les techniciens québécois sont invités à travailler une journée complète dans différentes écoles primaires où ils rencontrent les élèves et présentent l'intercrosse. En 2016-17, ce sont 85 écoles qui ont été visitées et plus de 2775 élèves qui ont découvert la crosse.

Portes ouvertes et prêts de bâtons de crosse

En 2016, de plus en plus d'associations locales ont recours à des activités de « portes ouvertes » pour permettre aux citoyens de découvrir le sport de la crosse et de l'expérimenter pendant une courte période de temps dans un contexte sécuritaire et agréable.

La Fédération participe souvent à ces activités par le biais de son programme de prêt de bâtons et de balles de crosse. Ce programme, gratuit pour les associations, facilite la tenue de l'activité de découverte et rend l'initiation plus facile.

Ce programme est également offert aux écoles qui veulent démarrer des activités et équipes de crosse. En 2016-17, ce sont plus de 480 bâtons qui ont été mis en circulation pour faciliter la découverte et l'expérimentation.

FORMATION

Le PNCE

L'année 2016 aura été la meilleure année de la Fédération dans le domaine de la certification des entraineurs. Un total de 9 stages ont été dispensés et 85 entraineurs ont été rejoints par les services de la Fédération.

Le dossier est piloté par Donald Bouthillier qui tente de corriger les erreurs du passé, de régulariser les dossiers perdus ou égarés et d'offrir un service personnalisé à tous les entraineurs. En 2016, il a compté sur les services de formateurs crédibles (Philippe Lalonde, Paul Lehmann, Damien Roy) et a fait progresser le dossier de la certification.

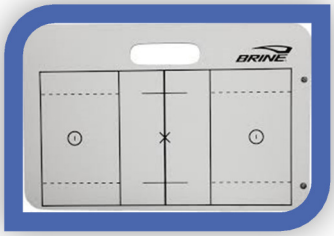

Les exigences de la CLA, du MÉES et des assureurs sont inflexibles dans le dossier de la certification ; tous les entraineurs doivent être inscrits dans le cadre du PNCE et rencontrer les exigences liées à leurs responsabilités. Il en va de la crédibilité de tout le sport de la crosse; la Fédération et ses membres doivent prendre les mesures pour ne plus permettre aux entraineurs non certifiés d'intervenir dans le cadre d'événements sanctionnés.

Le PNCO

Le Programme National de Certification des Officiels est géré en concertation par les arbitres en chef Damien Roy et Mike McMillan. Il touche tous les arbitres de la crosse et de la crosse au champ qui doivent chaque année rencontrer les exigences de la certification permanente.

Les arbitres et officiels, sur le terrain, sont le premier rempart de la gouvernance du sport de la crosse. Ils sont les premiers porteurs de la noblesse du sport. Ils sont les agents de la règle. Ils sont responsables du maintien de la réputation du sport et ont la lourde tâche, match après match, de sanctionner les gestes illégaux, non permis et répréhensibles.

Le PNCO fonctionne bien et tous les officiels Québécois ont obtenu leur certification avant de travailler dans un match de crosse.

La sécurité des membres

La sécurité des membres est une préoccupation majeure des administrateurs et dans ce domaine les progrès se font rudement sentir année après année.

Le nombre de blessures et de réclamation est en baisse.

Ce facteur s'explique par la coordination des efforts de nombreux intervenants et par l'application de mesures importantes :

a) Le respect des règles de jeu telles qu'elles sont écrites

b) La certification de tous les entraineurs et arbitres

c) L'amélioration des règles de régie

d) La disponibilité et la promotion des codes d'éthique pour les membres

e) Le travail des comités liés à la qualité et la sécurité des équipements

f) La sévérité des guides de sanction et des pénalités pour bris de règles

g) La pratique de la crosse dans des lieux sécuritaires et homologués

h) Le rôle et le leadership de la Direction de la Promotion de la Sécurité dans le dossier des commotions cérébrales

i) La collaboration offerte à la Fédération par les Assureurs

j) Les responsabilités que les membres se donnent eux-mêmes en matière de sécurité

Le sport de la crosse, comme tous les sports, est un sport qui entraine un certain nombre de risques inhérents à sa pratique. La responsabilité de la Fédération, de ses administrateurs et de ses membres est de veiller aux conditions de pratique et de tenter constamment de diminuer les risques inhérents au sport lui-même sans le dénaturer.

COMPÉTITION

Les championnats provinciaux 2016

Dans le but d'accroitre les occasions de compétition pour les membres, la Fédération avait entrepris le projet de gérer les championnats provinciaux elle-même en 2016.

La ville de Belœil aurait reçu le championnat novice sur un terrain extérieur à dimension réduite avec bandes alors que l'arrondissement de Verdun aurait été hôte des championnats pee-wee, bantam et midget à l'Auditorium et sur une patinoire extérieure des Canadiens de Montréal.

Les deux projets ont dû être abandonnés faute d'inscription.

La courte durée d'une saison de crosse, le peu d'intervenants disponibles et les implications diverses des membres, à divers niveaux, semblent rendre le projet de championnats provinciaux difficile à réaliser. Ce fut le cas en 2016 et ça semble l'être aussi en 2017…

Les réseaux de compétition et les tournois

La Fédération régit divers réseaux de compétition chaque année ; en 2016, la Fédération a collaboré avec les gestionnaires des réseaux suivants afin d'assurer la tenue correcte des compétitions de crosse :

Ligue senior de crosse du Québec

Circuit Québécois de crosse senior

Ligue de crosse junior du Québec

Ligue régionale de Laval

Ligue de crosse du Grand Montréal

Ligue senior de crosse au champ du Québec

Ligue universitaire canadienne de crosse au champ (CUFLA)

Concordia Indoor Lacrosse League

Ligue collégiale de crosse au champ (RSEQ)

GMAA field lacrosse league (RSEQ)

Ligue régionale de crosse Laurentides Lanaudière (RSEQ)

Ligue régionale de crosse de la Montérégie (RSEQ)

Ligue régionale de crosse de la Mauricie (RSEQ)

Challenge des Patriotes

Classique de Sherbrooke

Jeux mondiaux d'Inter Crosse

Coupe du Monde d'Inter Crosse

Jeux du Commerce

Happening Marketing

La régie et la gouvernance

Le nombre relativement peu élevé de membres et la fragilité des opérations de la Fédération ont longtemps mené les administrateurs vers un certain laxisme en ce qui avait trait aux règles de régie… « pour sauver les meubles » … « pour acheter la paix sociale » et « pour tenter de garder tout intact »… dans un équilibre précaire.

Ce temps est révolu ; cette stratégie n'a pas fonctionné ; la tolérance et la « compréhension » n'ont rien changé à la désorganisation rampante des délinquants.

La Fédération se comporte maintenant comme une fédération de régie et elle applique ses règles. Elle a choisi de ne plus courir de risques inutiles et de ne pas se faire dicter ses actions par ceux qui ne respectent pas ses règles. Les règles sont les règles ; les dates limites sont les dates limites ; les documents requis sont les documents requis ; la dernière minute est trop tard.

À court terme, cette attitude pourrait sembler choquante ; à long terme, elle permettra à la Fédération de regrouper des membres crédibles et organisés qui travailleront ensemble dans un cadre défini et en fonction d'objectifs partagés par tous.

Les administrateurs se sont engagés dans les lignes d'une gestion fondée sur une saine gouvernance et respectent les cinq principes et les dix-huit pratiques sur lesquelles repose une saine gouvernance.

Les principes :

a) L'imputabilité

b) La solidarité

c) L'intégrité

d) La délégation

e) la pérennité

Les pratiques sont identifiées, ici, afin de permettre aux lecteurs de pouvoir évaluer le travail du conseil d'administration et surtout de savoir à partir de quelles règles il fonctionne :

a) le conseil d'administration est le mandataire de l'organisation et il est imputable

b) le conseil d'administration s'assure qu'il conserve en tout temps son indépendance face à la gestion

c) le conseil d'administration assure une surveillance générale de l'organisation

d) Le conseil d'administration forme un tout indivisible, une équipe

e) La loyauté envers l'organisation transcende les intérêts des groupes d'où sont issus les administrateurs

f) Le conseil d'administration se donne un cadre éthique qui guide ses décisions

g) Les administrateurs font la différence entre leur rôle d'administrateur et leur rôle de bénévole au service de l'organisation

h) Le conseil d'administration procède annuellement à l'évaluation du rendement

i) Le conseil d'administration procède annuellement à l'évaluation du rendement du directeur général

j) Le conseil d'administration délègue et fait confiance

k) Lorsqu'il confie des mandats, le conseil s'assure de la compétence de ceux à qui il délègue

l) Le conseil d'administration utilise les comités avec précaution

m) Le rôle du président du conseil est de s'assurer que le système de gouvernance fonctionne adéquatement

n) Le conseil d'administration n'a qu'un seul employé ; le directeur général

o) Le président du conseil et le directeur général sont partenaires dans l'accomplissement de la mission de l'organisme

p) Le rôle du directeur général est de s'assurer que l'organisme évolue dynamiquement

q) Le conseil d'administration se préoccupe constamment de la relève

r) Le conseil d'administration s'assure que rien ne vient entacher la réputation de l'organisme.

DÉVELOPPEMENT

Les relations avec le RSEQ

Les relations avec le RSEQ ont connu un virage majeur depuis novembre 2016.

Depuis plus de 35 ans la Direction des Sports et de l'Activité Physique et le MÉES avaient toujours insisté pour préciser que le sport au Québec était géré par deux réseaux autonomes différents : le RSEQ (le sport scolaire) et le réseau des fédérations sportives. Chaque réseau avait la responsabilité de ses membres et de ses programmes ; dans certains cas, des ententes de collaboration et de service étaient signées. Ce fut le cas à la crosse depuis 1980. Dans d'autres cas, des guerres de juridiction ont fait rage.

Récemment, la DSAP et le MÉES ont tenu à rappeler que :

Les fédérations sportives étaient les premières responsables du développement de leur sport et assumaient la régie de leur sport ; le MÉES indiquait que les fédérations devaient desservir adéquatement les membres du RSEQ et voulait que la pratique sportive soit conforme aux exigences des fédérations dans le réseau du sport étudiant ; finalement, le MÉES souhaitait que les fédérations possèdent les leviers opérationnels requis afin d'assumer ses responsabilités en milieu étudiant.

Il y avait ici un changement de cap majeur qui a permis des discussions entre le RSEQ et la Fédération de crosse afin de comprendre les volontés et les attentes de la DSAP et du MÉES. Ces discussions ont porté sur les plans de développement, le membership, les assurances, le respect des missions des organismes, les obligations respectives, la régie, la vie démocratique, les sanctions disciplinaires et les obligations financières.

Ces discussions, menées dans le respect mutuel, auront un effet important de développement pour le sport de la crosse, car elles assureront l'augmentation des responsabilités et des ressources humaines et financières pour la Fédération et placeront le sport de la crosse comme activité légitime, reconnue et régie par la Fédération dans le réseau étudiant. Les lignes sont tracées ; les balises sont fixées ; le lieu de développement est identifié ; il ne reste qu'à harmoniser la communication entre les intervenants des réseaux et à assurer que le travail de développement et de régie se fait en collaboration !

EXCELLENCE

Le PSDE et la poursuite de l'excellence à la crosse

Depuis le dépôt du premier PSDE (Programme de Soutien au Développement de l'Excellence) en 1984, tous les administrateurs et tous les gestionnaires de programmes liés à la poursuite de l'excellence en crosse ont compris, d'une compréhension claire, qu'il n'y avait aucun intérêt pour le gouvernement du Québec de supporter financièrement le développement de l'excellence en crosse.

Depuis 1984, le sport de la crosse, dans quelque version que ce soit, n'arrivait pas à satisfaire les critères de mesure permettant de classer la crosse au-delà d'un seuil de rentabilité qui assurerait une assistance financière à la Fédération. Année après année, critère après critère, mesures après mesures, effort après effort, le sport de la crosse n'est jamais arrivé à franchir le seuil d'acceptabilité établi par la DSAP et le MÉES.

La poursuite de l'excellence en crosse en a été fortement victime et les activités s'y approchant n'ont été que des présences sporadiques à des championnats canadiens organisés par des intervenants bénévoles faisant face à des défis difficiles à supporter.

D'autre part dans un questionnaire visant à connaitre les priorités que les membres entrevoyaient, en ce qui avait trait au développement de la crosse, les répondants ont classé la poursuite de l'excellence au bas de leurs préoccupations.

Devant ces faits, en toute logique, et dans le but de ne pas créer augmenter indument le nombre de corporations, la Fédération a rapatrié au conseil d'administration le dossier de l'Excellence et a mis fin aux activités de la Corporation des Équipes du Québec. Le conseil d'administration verra à positionner la Fédération face au développement de l'excellence en crosse.

Le PSDE (Programme de Soutien au Développement de l'Excellence) du MÉES apparait sur le site de la Fédération et explicite les objectifs, critères et normes en application dans ce programme. Pour la Fédération de crosse, il s'agit d'un impossible rêve.

CONCLUSION

Que conclure ?

Par rapport à l'objectif no 1 (augmenter le nombre de membres et de pratiquants), la Fédération dénombre en 2016 le nombre de 2704 membres et pratiquants sur un objectif de 4000. Le développement de la pratique de la crosse chez les femmes et l'arrivée des membres cotisants du RSEQ en 2017 aura un effet très positif quant à l'atteinte de cet objectif avant la fin du cycle lié au Plan d'Action.

Par rapport à l'objectif no 2 (améliorer la qualité de la pratique de la crosse) qui est difficile à mesurer de façon objective, on ne peut que se référer aux obligations de certification des intervenants (entraineurs et arbitres). Tous les arbitres sont certifiés du PNCO alors que presque, bien qu'il y ait des résistances, tous les entraineurs le sont au PNCE.

Par rapport à l'objectif no 3 (assurer le développement corporatif de la Fédération), les cibles visées sont atteintes ; le chiffre d'affaires a été porté à 458 908,94 $ (l'objectif était de 300 000 $) et, au 31 mars 2017, l'avoir net s'établit à 209 350,57 $ (sur un objectif de 100 000 $).

La Fédération va bien ; elle contrôle son présent et tente de tracer les lignes de son avenir. Elle améliore sa régie et sa gouvernance et travaille avec ses membres et partenaires ; elle consulte ses membres et est à l'écoute de ses membres. Elle s'est dotée d'un nouveau directeur et se dirige résolument vers l'avant.

Il y a trois domaines qui devront être explorés pour faciliter la poursuite du développement de la crosse :

- Le développement de la crosse féminin ; il y a quelques années le président de la FIFA a mentionné que l'avenir du soccer « était féminin » … indiquant par-là que le soccer devait « s'ouvrir à la pratique du soccer par les filles et les femmes ». Le sport de la crosse doit absolument se présenter comme un sport ouvert aux deux sexes et créer des programmes et activités pour répondre aux besoins d'une très large portion de la population du Québec.

- Le développement de la pratique de la crosse dans le réseau étudiant ; des efforts sont consentis depuis plusieurs années ; d'abord en intercrosse et maintenant en crosse au champ ; ces efforts doivent être poursuivis et doivent donner des résultats afin de créer un réseau de pratique scolaire pour les deux sexes (écoles secondaires, collèges et universités) qui pourra promouvoir notre sport et l'inscrire comme une activité légitime dans le plus vaste réseau sportif au Québec.

- Le développement d'une approche commerciale pour le sport de la crosse est une nécessité ; longtemps considéré comme « une activité à offrir et à donner » le sport de la crosse, en augmentant le nombre de ses adeptes, va développer des ressources et des expertises qui le rendront désirable et commercial. Il y a ici un changement de mentalité qui est requise et par la suite l'introduction de stratégies et d'approches qui placeront notre sport en saine compétition avec les autres sports dans le « marché des affaires ».

RAPPORT FINANCIER au 31 mars 2017

Évolution des revenus et dépenses de la Fédération de crosse du Québec, en date du 31 mars

ANNÉE	REVENUS	DÉPENSES	ÉCART
2009	157 268,15 $	150 761,55 $	+ 6 506,60 $
2010	165 217,68 $	159 764,17 $	+ 5 453,51 $
2011	163 816,35 $	172 663,90 $	- 8 847,55 $
2012	158 799,00 $	135 443,00 $	+ 23 356,00 $
2013	277 713,62 $	242 030,86 $	+ 35 682,76 $
2014	300 419,34 $	327 980,65 $	- 27 561,31 $
2015	314 201,00 $	318 568,00 $	- 4 367,00 $
2016	276 811,81 $	243 779,22 $	+ 33 032,59 $
2017	458 908,94 $	363 307,37 $	+ 95 601,57 $

États financiers de la Fédération de crosse du Québec, en date du 31 mars 2017

	Budget	Réel	%
REVENUS			
1. Contrat gouvernemental	23 000,00 $	46 348,00 $	10,1%
2. Cotisation des membres	40 000,00 $	49 159,24 $	10,7%
3. Activités commerciales	40 000,00 $	61 986,21 $	13,5%
4. Ventes d'équipements	1 000,00 $	75,00 $	0,0%
5. Placements Sports	110 000,00 $	300 530,49 $	65,5%
6. Autres revenus	- $	810,00 $	0,2%
Total des revenus	214 000,00 $	458 908,94 $	100,0%

	Budget	Réel	%
DÉPENSES			
1. Salaire et contractuels	49 440,00 $	53 730,35 $	14,8%
2. Bénéfices marginaux	20 000,00 $	25 000,59 $	6,9%
3. Fond de retraite	27 000,00 $	127 669,00 $	35,1%
4. Activités corporatives	37 000,00 $	46 562,72 $	12,8%
5. Formation	14 000,00 $	22 457,89 $	6,2%
6. Promotion	2 000,00 $	161,14 $	0,0%
7. Compétitions	40 000,00 $	40 733,84 $	11,2%
8. Fonctionnement	20 760,00 $	25 488,44 $	7,0%
9. Frais financiers et assurances	6 000,00 $	5 844,84 $	1,6%
10. Placements Sports	- $	11 673,56 $	3,2%
11. Marchandise	- $	3 985,00 $	1,1%
Total des dépenses	216 200,00 $	363 307,37 $	100,0%

	Budget	Réel	%
BÉNÉFICE D'OPÉRATION	-2 200,00 $	95 601,57 $	20,8%

Notes explicatives aux états financiers de la Fédération de crosse du Québec, en date du 31 mars 2017

Les notes explicatives permettent de mieux comprendre le rapport financier de la Fédération de crosse du Québec pour l'année fiscale 2016-17. Les notes présentent un caractère factuel et une évaluation de la situation pour chaque poste.

L'année fiscale de la Fédération de crosse du Québec va du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Revenus :

**1. Les revenus sont de l'ordre de 458 908,94 $**; il s'agit d'une hausse de 197,167.13$ par rapport à 2015-16. Les revenus proviennent des sources suivantes.

1.1 - Les revenus du contrat gouvernemental ont été de 46 348,00$;

Il s'agit d'un contrat avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) dans le cadre du programme PSFSQ (Programme de Soutien aux Fédérations Sportives Québécoises).

Ce contrat entraine la reconnaissance de la Fédération comme organisme d'intérêt public et lui confère des mandats spécifiques qui sont identifiés à la convention d'aide entre le MÉES et la FCQ. Le premier versement est arrivé à la Fédération le 10 mars 2017 soit après 94.2% de l'année fiscale.

La subvention PSFSQ est en baisse constante depuis 1990.

En 2016-17, ce revenu de subvention représentait 10% des revenus de la Fédération.

Les administrateurs ont protégé la subvention PSFSQ pour 2017-18 et 2018-19; elle sera à hauteur de 45,266.00$. Les administrateurs et les membres doivent se préparer à éventuellement perdre ce contrat et ces revenus, car ce programme est axé surtout vers l'appui aux sports dominants et aux sports olympiques. Les récentes décisions du MÉES dans ce programme ne laissent plus aucun doute quant à la volonté gouvernementale d'éliminer les petites fédérations non olympiques du PSFSQ. En 2016-17, les fédérations suivantes ont été éliminées du Programme; netball, danse sportive, télémark, kick-boxing, dynamophilie, ballon sur glace, sport automobile et ski nautique.

Les dernières règles liées à l'admissibilité des fédérations non olympiques au PSFSQ indiquent clairement qu'il est 15 fois plus difficile pour un sport non olympique d'avoir accès au PSFSQ que pour un sport olympique. Il est primordial que les membres comprennent bien le fonctionnement et la logique politique de ce programme, car les choix du MÉES excluent et expulseront éventuellement la Fédération de crosse du Québec du PSFSQ.

1.2 - Les revenus de cotisation des membres ont été de 49,159.24$.

Ces revenus proviennent de l'affiliation des associations, des ligues et des membres de la Fédération. Ces contributions des membres représentent 10.7% des revenus de la Fédération et sont le reflet du nombre de membres qui acquittent leurs cotisations.

Les cotisations sont la première entrée de fonds à la Fédération et indiquent la volonté des membres de se donner une fédération provinciale de régie et de services pour encadrer et régir le sport de la crosse au Québec.

Les revenus liés aux cotisations sont stables depuis quatre ans et devront éventuellement être modulés en tenant compte des pertes de revenus dans le dossier du PSFSQ.

Il importe de signaler que les exigences du MÉES en ce qui a trait à l'affiliation des membres du RSEQ vers leur fédération sportive va entrainer une augmentation du nombre de membres cotisants et une augmentation des revenus à ce poste budgétaire. En contrepartie il y aura évidemment une augmentation des dépenses pour satisfaire les attentes des nouveaux membres et leur offrir des services de qualité.

Lorsque la CLA a faite face à des difficultés liées à ses cotisations basses, elle a décidé d'accroitre toutes les cotisations de tous ses membres, de facturer tous ses services et d'instaurer des amendes pour bris de règles, retraits et délais de fonctionnement afin d'accroitre ses revenus. Elle a aussi créé une règle indiquant que les associations provinciales seraient tributaires et responsables d'un déficit si jamais ne il avait lieu.

1.3 - Les revenus liés aux activités commerciales ont été de 61 986,21$

Ces revenus proviennent des contributions et remboursement de la Canadian Lacrosse Association, du paiement des assurances par les membres, du paiement des frais d'arbitrage par les ligues scolaires et collégiales, des revenus de stages, des ventes de documents techniques et de services, des revenus de transferts de joueurs, des inscriptions des Équipes et des officiels aux championnats canadiens, et du tournoi de golf de la Fédération.

Ces revenus représentent 13.5% des revenus de la Fédération. Les revenus d'activités sont liés au nombre et à la nature des événements organisés par la Fédération. Plus les événements sont nombreux plus les revenus et les occasions d'affaires augmentent.

La Fédération aurait intérêt à inscrire la crosse dans le cadre d'événements significatifs produisant de la visibilité et des occasions d'affaires (championnats canadiens, championnats provinciaux, tournois, matches promotionnels, événements ponctuels) ; ces événements sont tous générateurs de revenus.

La Fédération devra aussi s'engager dans la recherche de commandites ce qui aura un effet significatif sur sa gestion, sa crédibilité, sa rigueur et le choix de ses partenaires. Par contre, les revenus de commandites doivent s'inscrire dans le cadre d'événements correctement organisés et planifiés.

1.4 - Les revenus liés à la vente d'équipements (bâtons, balles, paniers d'intercrosse) **sont nuls**.

1.5 - Les revenus collectés dans le Programme Placements Sports s'élèvent à 300 530,49$.

Ils représentent 65.4% des revenus de la Fédération. La gestion du dossier Placements Sports demande du temps, de la persévérance, de la négociation et de la crédibilité, mais les résultats sont très significatifs pour la Fédération; si ce programme est maintenu et bien géré, il permettra à la Fédération de passer de l'état de survie à un état de développement crédible.

Pour le moment, la sollicitation et la collecte de dons reposent sur les efforts de très peu d'intervenants, mais donnent des résultats importants ; on peut imaginer les résultats si les membres mettaient l'épaule à la roue !

Le Programme Placements Sports augmente les contributions québécoises en philanthropie, favorise l'autonomie financière des fédérations sportives et diminue les dépenses de l'État envers les fédérations.

En continuant avec dynamisme son travail de collecte de dons, la Fédération pourrait compter sur des revenus substantiels qui pourront changer son offre de service. En toute fin d'année fiscale, le MÉES a confirmé la reconduction de ce Programme pour deux ans et l'a inscrit comme une priorité dans le cadre de la Politique du Sport. Le MÉES a aussi créé un Programme Placements Loisirs pour faire profiter les fédérations

de loisirs des mêmes avantages que ceux consentis il y a cinq ans aux fédérations de sport.

Dépenses :

2. Les dépenses ont été de l'ordre de 363 307,37$; les dépenses se répartissent de la façon suivante :

2.1 - Salaire et honoraires de contractuels : 53 730,35$;

Le salaire du Directeur (52,090.35$) après six ans de gel a été haussé ; l'autre partie des dépenses représente les honoraires des contractuels réguliers et ponctuels affectés à l'administration de la Fédération (1,640.$). Ces dépenses représentent 14.7% des dépenses de la Fédération.

2.2 – 152 669,59$ qui représentent les bénéfices marginaux payés par la Fédération

Des dépenses de 25,000.59$ sont concentrées versements au REER, en assurances vie, assurances collectives, assurance invalidité partielle et invalidité permanente, frais médicaux, médicaments et en dépenses liées à l'emploi; on retrouve aussi les dépenses liées à la CSQ, CSST et aux normes du travail; ces dépenses sont les dépenses habituelles d'employeurs québécois liés à une convention de travail.

2.3 – 127 669,00$ qui représentent les derniers déboursés liés au fond de retraite, au fonds de pension et au REER du permanent. La Fédération ayant pris congé de paiement pendant plus de 38 ans la somme versée au moment du départ du permanent est alors plus importante.

Ces dépenses, qui ne seront pas à la même hauteur en 2017-18, auront représenté 35.1% des dépenses de la Fédération.

2.4 - Les dépenses liées aux activités corporatives de la Fédération ont été de 46,562.72$ et représentent les dépenses suivantes :

- tenue d'activités démocratiques de la Fédération (assemblée annuelle : 1,389.03$), réunions du conseil d'administration (6,310$) et réunion des comités du conseil d'administration : (5,446.46$),
- avis légaux pour le CA (900$), et
- déplacements et réunions de comités de travail de la Fédération;
- dépenses de transport, de formation et de représentation pour les officiers de la Fédération;
- investissements vers le développement de nouveaux lieux de pratique de la crosse (Rapport Gosselin : 4,025$) (Projet PRIMO : 1,950$), (RSEQ : 3,840$)
- transferts de dons dirigés vers des projets ou dossiers identifiés : ex : achats de bâtons de crosse féminine
- participation aux activités démocratiques (assemblées, comités) des organismes dont la Fédération est membre (CLA : 6,886.75$), (RLQ : 1,598.28$), RSEQ : 336.22$, (Sports Québec (350$)
- frais de membership pour ces mêmes organismes : (CLA : 9,467.00$), RLQ : 215.00$), Sports Québec (225$) et
- coûts de représentations auprès du MÉES (pour les dossiers PSFSQ et Placements Sports : 1,905.30$)

Ces dépenses représentent 12.8% des dépenses de la Fédération.

2.5 – 22 457,89$ en dépenses liées à la formation des membres et des partenaires ; cette somme représente principalement :

les honoraires et les dépenses encourues par la Fédération pour les honoraires du responsable du PNCE et de la certification des entraineurs (2,400$), les contrats aux facilitateurs du PNCE (3,600$), les contrats aux facilitateurs du PNCO (3,557.11$), ainsi que les location de locaux (943.45$) et les frais de déplacement, de formation et de séjour, au Québec et au Canada, des techniciens et des formateurs impliqués dans les dossiers du PNCE et du PNCO;

- le versement de ''dons dirigés'' vers des projets de formation; (3,500$)
- les dépenses liées à la participation québécoise au comité des Premières Nations et aux réunions des comités canadiens liés à la formation; (1,400$)
- l'achat des documents du PNCE et des règles de jeu de crosse et de crosse au champ ainsi que d'équipements techniques; (4,301.20$)

6.1% des dépenses de la Fédération sont investies en formation.

2.6 - Les dépenses liées aux activités de promotion sont minimes les dépenses ayant été affectées aux frais de fonctionnement. Ces dépenses sont liées à des activités de représentation, d'achats de cadeaux, d'affiches et de matériel promotionnel. (161.14$)

2.7 - 40,733.84$ en dépenses de compétition ; ces montants se divisent en deux catégories ; les dépenses liées à des compétitions canadiennes (13,694.56$) et celles liées aux compétitions québécoises (27,039.28$).

La partie canadienne représente les dépenses liées à :

- l'inscription d'une Équipes du Québec au championnat canadien SR, (1,000$) et le paiement des frais du CCES (150$)
- les transferts d'argent vers le compte des Équipes du Québec; (8,527.31$)
- aux frais de transport des officiels québécois lors des compétitions canadiennes; (1,683.88$) et appui à une compétition internationale (200$)
- aux couts des dossiers en appel face à la CLA (WILA vs Cornwall, appels de transferts vs OLA et de certification des entraineurs).

La partie québécoise des dépenses a surtout servi à payer :

- les frais d'arbitrage des réseaux universitaire, collégial et des quatre ligues scolaires en crosse au champ (GMAA 2,188$), (Montérégie 2,735.80$), (Mauricie 1,840$), (Laurentides/Lanaudière 3,557.74$),
- les frais d'assignation et de supervision des officiels dans les réseaux de compétition de crosse et de crosse au champ, (1,706.06)
- les transferts des bons de garantie vers les ligues : (2,000$)
- paiements de transferts de joueurs à la CLA (1,800$) et les frais de gestion des transferts (600$)
- les appuis à des compétitions et événements locaux : (1,964.25$)
- l'achat de bâtons de gardiens et de balles de crosse (1,706.13$)
- la production de feuilles de pointage (850$) et de documents connexes, et
- les frais de transport, de location de voitures/camions, de locaux ou d'équipements.

Les dépenses de compétition, pour le bénéfice des membres, représentent 11.2% des dépenses de la Fédération.

2.8 – 25 488,44$ en frais de bureau et de fonctionnement ; cette somme couvre :

les honoraires liés à la vérification des livres comptables de la Fédération (3,000$); les dépenses liées au fonctionnement du bureau de la Fédération; les achats sont principalement concentrés dans les domaines suivants : paiement des assurances responsabilité civile pour tous les membres (5,300$), frais d'entrepôt au stade olympique (2,400$), déménagements des bureaux au RLQ (550$), nettoyage après sinistre (2,520$), poste, fax, téléphones et internet (1,440$), ordinateurs, fournitures de bureau, site internet (2,088$) location de salles de travail ou de réunion, frais de

stationnement, achats d'équipements de bureau, services informatiques (207$), services de la paie (1,040.52$), services juridiques, vérifications d'antécédents judiciaires (650$), photocopies, affiches et imprimerie ;

Ces dépenses représentent 7% des dépenses de la Fédération.

2.9 - Les dépenses liées aux frais financiers, aux assurances accident et aux assurances vol pour les membres (5,844.84$) représentent moins de 1% des dépenses de la Fédération. Seuls les membres dument enregistrés profitent de toutes les couvertures d'assurances.

2.10 - Les dépenses liées au programme Placements Sports (11,673.56$) sont de deux ordres :

- les transferts d'argent initialement versés par les donateurs à la Fédération et qui ont dû être inscrits à la dépense et versés à Sports Québec (4,000.00$)
- et les dépenses consenties dans la formation des solliciteurs et dans les frais de représentation, de sollicitation et de collecte de dons (7,673.56$).
- Dans les faits, en 2016-17, la Fédération a dépensé 7,673.56$ pour réaliser des revenus de 300,530.49$. D'autre part la Fédération a déjà collecté la somme de 2,720.00$ en dons qui sont inscrits aux revenus de l'année financière 2017-18.

Ces dépenses de 11,673.56$ représentent 3.2% des dépenses de la Fédération alors que les revenus liés à ce poste représentent 65.4% des revenus de la Fédération.

Bénéfice d'exploitation

La Fédération déclare donc, au 31 mars 2017, un bénéfice d'opération de l'ordre de 95,601.57$. C'est le plus fort bénéfice d'opération de la Fédération depuis sa création. Ce résultat est en lien direct avec un des objectifs du Plan d'Action de la Fédération. Tel que déjà mentionné par un ancien trésorier de la Fédération il est beaucoup plus agréable de gérer un bénéfice que de gérer un déficit.

Dans le cas d'un bénéfice, il y a toujours plus de membres qui participent avec enthousiasme aux discussions proposant de dépenser le bénéfice alors que dans le cas d'un déficit l'implication des membres, dans les projets de renflouage, est plus discrète !! Le bénéfice permettra à la Fédération de soutenir sa liquidité et de régler les dépenses des mois d'avril à octobre avant de recevoir les argents du MÉES dans le programme du PSFSQ et de Placements Sports.

Le bénéfice s'explique principalement par deux éléments :

- La politique de gestion et de contrôle des risques de la Fédération qui a eu un effet significatif sur les dépenses et le contrôle des dépenses de la Fédération ;
- Les revenus liés à la collecte de dons dans le cadre du Programme Placements Sports.

Sous réserve de quelques corrections et écritures comptables, qui seront proposées par les vérificateurs externes, la Fédération devrait déclarer un avoir net de 209,350.57$ au 31 mars 2017. A cet avoir net, il faut ajouter la somme de 47,690.34$ appartenant à la Fédération, mais détenu en ce moment par la Fondation du Grand Montréal dans le cadre des ententes entre Sports Québec, le MÉES et la Fédération de crosse du Québec.